https://www.bourg-beaudouin.fr/demander-un-acte-detat-civil/

Demander un acte d’état civil

Dossier

Actes d'état civil

Vérifié le 09/07/2020 – Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). Les fiches d'état civil n'existent plus.

- Acte de naissance
- Acte de mariage
- Acte de décès

Textes de référence

- Code des relations entre le public et l'administration : articles R113-5 à R113-9

  Justification de l'identité, de l'état civil, de la situation familiale, de la nationalité française et du domicile

- Circulaire du 25 octobre 2011 relative à la modification des modalités d'indication des doubles noms (pdf – 273.2 KB)

- Circulaire du 28 octobre 2011 portant sur divers actes de l'état civil relatifs à la naissance et à la filiation (pdf – 1.0 MB)

- Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil (pdf – 249.4 KB)

Services en ligne et formulaires

- Demande de consultation des pièces annexes d'un acte de l'état civil

  Formulaire

- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) – Service gratuit

  Téléservice

- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) – Service gratuit

  Téléservice

- Demande d'une copie d'un extrait conservé au répertoire civil

  Formulaire

- Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil

  Formulaire

Questions ? Réponses !

- Comment contester un refus de la mairie en matière d'état civil ?
- Y a-t-il une durée de validité d'un acte d'état civil ?
- Qu'est-ce qu'une mention marginale sur un acte d'état civil ?
- Comment utiliser un acte d'état civil français en Europe ?

Pour en savoir plus

- Archives publiques

  Commission d'accès aux documents administratifs (Cada)

© Direction de l’information légale et administrative
comarquage developpé par baseo.io

Certaines démarches nécessitent la production d’actes d’état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). Les fiches d’état civil n’existent plus.

La commune de Bourg-Beaudouin ne délivrent que les évenements survenus sur son territoire. Pour les demandes hors commune, utiliser le lien suivant via un compte France Connect : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406